

## Affaire Hidalgo-Che Guevara : l'AGRIF ne lâche rien et va en Conseil d'État

Article rédigé par AGRIF, le 23 janvier 2018

Saisi en référé par l'AGRIF, le tribunal administratif de Paris a débouté l'AGRIF de sa demande d'interdiction de la scandaleuse exposition à la mairie de Paris, voulue par madame Hidalgo, à la gloire d'Ernesto Che Guevara, présenté comme une « icône militante et romantique », sans dire un mot du criminel de guerre et terroriste d'État, admirateur fanatique des plus grands criminels contre l'humanité, Staline et Mao.

Madame Baratin, juge des référés de Paris, a ainsi jugé « *qu'aucun des moyens invoqués par les requérants n'est de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité de la décision de la maire de Paris autorisant l'exposition en litige* ».

L'AGRIF était seule à agir judiciairement contre l'indécence révisionniste et négationniste de madame Hidalgo, dénoncée également par nombre d'intellectuels, historiens ou philosophes de tous les horizons.

L'AGRIF était en ce procès porteuse de l'exigence de vérité et de justice de la grande majorité du peuple cubain asservi et particulièrement des dizaines de milliers de proches des victimes des tueries de Che Guevara.

Madame Hidalgo honore donc à Paris celui que l'on appelle à Cuba « le boucher de la Cabana », du nom de la sinistre prison où Che Guevara se repaissait du spectacle des exécutions qu'il avait décidées en tant que chef, désigné par Fidel Castro, de la « justice » révolutionnaire, sur le modèle de celle des jacobins ou des bolcheviques russes ou chinois.

L'AGRIF va, évidemment, immédiatement devant le conseil d'État.